

- ARRETE -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de terrassement pour pose de réseau de chaleur dans la rue de Cambre, l'école maternelle, la Mairie, l'école élémentaire, le restaurant scolaire et le pôle santé, la circulation sera réduite et interdite aux véhicules poids lourds. Le stationnement sera interdit à tous les véhicules. Les travaux débiteront le 22 juillet 2024 pour une durée de 60 jours.

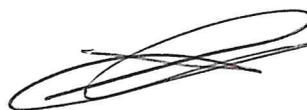
ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **MULTI-RESEAUX TP**.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise MULTI-RESEAUX TP
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 12 juillet 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

